|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** |  | **EP** |
|  |  | **UNEP**/AHEG/2019/3/1 |
| EP | **Assemblée des Nations Unies  pour l’environnement  du Programme des Nations Unies pour l’environnement** | Distr. générale 2 octobre 2019  Français Original : anglais |

Groupe d’experts spécial à composition non limitée  
sur les déchets et les microplastiques dans le milieu marin

Troisième réunion

Bangkok, 18–22 novembre 2019

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d’organisation :
   1. Élection du Bureau ;
   2. Adoption de l’ordre du jour ;
   3. Organisation des travaux.
3. Mise à jour sur les travaux et les options du groupe d’experts spécial à composition non limitée.
4. Déclarations d’ordre général.
5. Cartographie de tous les organismes, programmes, initiatives et compétences du système des Nations Unies traitant de la question des déchets marins, y compris les déchets plastiques et les microplastiques.
6. Présentation des activités relevant du mandat du groupe d’experts spécial à composition non limitée conformément à la résolution 4/6[[1]](#footnote-2) de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement sur les déchets plastiques et les microplastiques dans le milieu marin :
7. État des lieux (7 a)) ;
8. Mécanismes financiers (7 b)) ;
9. Ressources techniques (7 b)) ;
10. Méthode d’évaluation de l’efficacité (7 d)) ;
11. Comité consultatif scientifique (2 b)).
12. Questions diverses.
13. Conclusions et recommandations convenues en vue de la cinquième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.
14. Clôture de la réunion.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La résolution UNEP/EA.4/Res.6 est accessible à l’adresse suivante : <http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28471/English.pdf?sequence=3&isAllowed=y>. Les alinéas pertinents sont les suivants : point sur les activités – 7 a) ; mécanismes financiers – 7 b) ; ressources techniques – 7 b) ; méthode d’évaluation de l’efficacité – 7 d) ; comité consultatif scientifique – 2 b). [↑](#footnote-ref-2)